



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GOVEN
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du vingt-et un septembre deux mille vingt-trois.

PRESENT(S) : Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Jean-Yves COTARD, Eugène LAUNAY, Irène VERRON, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN, Jacques ESTEVE

PROCURATION(S) : Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAËSSE, Fabienne HEMERY à Patricia PERSAIS, Aurélie SAULNIER à Yannick GOUGEON, Rosie MARTEL à Irène VERRON, Marie-Annick RICHARD à Jacques ESTEVE, Annick FABRE à Nathalie BLOMMAERT

ABSENT(S) : Karine CHEVALIER (excusée), Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques ESTEVE

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du C.C.A.S. du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

EHPAD

01. Tableau des durées d'amortissements
 - Goûter offert aux résidents
 - Date du repas de Noël
 - Informations diverses

CCAS

02. Adoption de la nomenclature M 57
 - Organisation du repas des Aînés, et choix du menu
 - Informations diverses
-

2023.009.001 EHPAD de GOVEN – Tableau des durées d'amortissements

Le Président du CCAS propose d'adapter la durée d'amortissement des biens selon le tableau ci-dessous :

Durée des amortissements	Durée		Durée des amortissements	Durée	
	Année	Taux		Année	Taux
Immobilisations corporelles			Immobilisations corporelles		
Batiments en dur	30	3,33%	Mobilier	10	10%
Autres équipements et aménagements de terrains	30	3,33%	Matériel de bureau	10	10%
Autres agencements et installations	15	6,67%	Automobile matériel roulant (TPMR)	10	10%
Appareils de lavage	10	10,00%	Matériel médicaln biomédical	5	20%
Matériel industriel	10	10%	Petits équipements amortissables (<1000€)	5	20%
Matériel de cuisine	10	10%	Matériel informatique	3	33,33%
Batiments légers, abris	10	10%	Immobilisations incorporelles		
Installations électriques/téléphoniques	10	10%	Logiciels	2	50%
Outils	10	10%	Frais de recherche et audit	2	50%
			Projet d'établissement	5	20%

Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ADOPTE les durées d'amortissement ci-dessus des biens afin d'adapter le plan d'investissement aux besoins de l'EHPAD. Ces durées serviront de base de calcul pour les dotations annuelles aux comptes d'amortissement applicables au 1^{er} janvier 2024.

EHPAD – Points ne donnant pas lieu à délibération

La journée « Portes ouvertes » de l'EHPAD se déroulera le 21/10/2023 de 10h à 17h.

Le repas de Noël des Jardins du Perray aura lieu le 12 décembre.

Les cadeaux de fin d'année offerts aux résidents seront d'une valeur de 15 €.

Comme en 2022, un goûter à l'EHPAD pour les résidents sera organisé par les membres du CCAS (chocolat chaud, vin chaud, crêpes, gâteaux). Il est prévu le 22 décembre 2023.

M. le Président du CCAS informe d'une mobilisation en faveur des EHPAD et du grand âge en général.

Une réunion a eu lieu à Bruz, réunissant 45 maires et des responsables d'EHPAD, concernant les budgets de plus en plus restreints, qui obligent à faire des choix, et qui ont une incidence directe sur le bien-être des résidents. Une émission de radio avec questions/réponses a été diffusée en direct à l'EHPAD dans l'après-midi.

2023.09.002 CCAS de GOVEN – Adoption de la nomenclature M 57

Vu l'article 106, III de la loi n° 2015-991,

Vu les articles L 5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 17/07/2023,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,

Considérant que le C.C.A.S. adoptera la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget C.C.A.S. de Goven et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- PRECISE qu'un règlement budgétaire et financier sera approuvé par le conseil d'administration avant le vote du budget primitif appliquant la nomenclature M57.

CCAS – Points ne donnant pas lieu à délibération

Le menu pour le repas du 12 octobre est choisi par les membres du CCAS. La décoration des tables sera multicolore (nappes, serviettes, roses,...). Un membre bénévole supplémentaire serait apprécié.

Une information est donnée sur la libération à venir d'un logement du CCAS.

Une discussion est menée au sujet du manque de médecins sur la commune.

Fin de séance à 20h11.